

# magazine



n° 37 | 6/18

---

*Don d'organes à une âge avancé*

---

*Don d'organes en Suisse et  
en comparaison internationale*

---

*Les Pays-Bas introduisent  
le consentement présumé*

---

*Innovation: l'Atomicer<sup>®</sup>*

---



**Votre partenaire pour la transplantation**

- 
- Mariage
  - Naissance des enfants
  - Echec d'organe
  - Transplantation
  - Mariage des enfants
  - Naissance des petits-enfants

**Chaque ligne de vie  
raconte une histoire**

*Chère lectrice, cher lecteur,*



Notre offre de formation mixte est en place depuis un peu plus de trois ans, et nous pouvons dresser un bilan positif: sur les 148 spécialistes du don d'organes et de tissus (SDOT) actifs au niveau national, 111 étaient déjà certifiés à la fin du mois de mars, ce qui correspond à 75 pour cent. La formation mixte avec certification est obligatoire pour les SDOT travaillant comme experts du don d'organes et de tissus dans les hôpitaux suisses (p. 14).

Toujours en action, Wolfgang Ender, coordinateur de la transplantation à l'Hôpital cantonal de Saint-Gall (KSSG), est doté d'un esprit novateur. Il a inventé et développé un appareil servant à piler de la glace dans la salle d'opération durant le prélèvement. Ce dispositif permet de conserver les organes au frais, rapidement et de manière stérile. Pour en savoir plus, lisez l'article à la page 22.

Durant la première journée de collecte, la Jeune Chambre Internationale (JCI) Riviera, qui a lancé l'initiative populaire «Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes», a récolté environ 3000 signatures. En l'occurrence, l'objectif est clair: récolter au moins 100 000 signatures valides d'ici à avril 2019.

Un grand merci à tous ceux qui nous accompagnent sur cette voie et s'engagent pour le don d'organes et de tissus.

PD Dr Franz F. Immer, directeur de Swisstransplant

## *Table des matières*

<a href="#">Éditorial</a>	3
<a href="#">Les Pays-Bas introduisent le consentement présumé</a>	4
<a href="#">PLR Felix Gutzwiller se félicite d'un changement de système</a>	5
<a href="#">Initiative populaire pour le don d'organes – première journée de collecte réussie</a>	6
<a href="#">La Convention contre le trafic d'organes: un signal clair contre ce commerce illégal</a>	8
<a href="#">En comparaison internationale, où se situe la Suisse en matière de don d'organes?</a>	11
<a href="#">La formation mixte maintient son cap; une révision est prévue</a>	14
<a href="#">Don d'organes à un âge avancé</a>	18
<a href="#">Nouveau responsable à la tête du réseau de don d'organes à Lucerne</a>	20
<a href="#">Innovation: l'Atomicer®</a>	22
<a href="#">Perspectives des événements 2018 – Swisstransplant est sur place</a>	24

## Les Pays-Bas introduisent le consentement présumé

*En février 2018, le Parlement de La Hague a adopté à une faible majorité une nouvelle loi sur le don d'organes. À l'avenir, toute personne majeure des Pays-Bas sera automatiquement enregistrée comme donneur – à moins qu'elle ne s'y oppose explicitement. Jusqu'ici, les citoyens néerlandais devaient s'inscrire activement si elles souhaitaient donner leurs organes après leur mort.*

Katrin Uhlmann

La modification législative permettant le consentement présumé (ou modèle de l'opposition) a été adoptée au sénat des Pays-Bas à une faible majorité. La deuxième chambre du parlement l'avait déjà adoptée en 2016, également à une faible majorité. Les Pays-Bas sont ainsi le 18<sup>e</sup> pays d'Europe à introduire le consentement présumé au don d'organes. Il faudra néanmoins attendre au moins deux ans avant que la nouvelle loi entre en vigueur, probablement au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Selon la nouvelle législation, tous les citoyens devraient être consultés quant à leur volonté de faire don de leurs organes après leur mort. Toute personne ne prenant pas de décision sera automatiquement inscrite comme donneur. Le système de consentement sera remplacé par un système ADR (Active Donor Registration). Celui-ci permet d'enregistrer les quatre options possibles, comme dans le système actuel du consentement : je donne mon autorisation / je ne donne pas d'autorisation / mes proches décident / une personne particulière décide.

Le nouveau système n'impose pas non plus d'obligation d'enregistrement. Dès leur 18<sup>e</sup> anniversaire cependant, les Hollandais sont enregistrés avec un formulaire de don. Ceux qui ne répondent pas à ce formulaire sont enregistrés comme personnes non opposées à un don d'organes. La personne concernée reçoit une confirmation. Une modification de cette inscription est possible à tout moment. Ce système encourage les gens à réfléchir activement à leur choix en matière de don d'organes. Cela décharge les proches et le personnel médical en cas d'urgence.



### « Une mise en œuvre minutieuse est essentielle »

Bernadette Haase-Kromwijk, directrice de la fondation néerlandaise des transplantations (NTS), prend position sur les répercussions du nouveau système.

« Nous considérons le passage au système du consentement présumé comme une grande chance. À l'heure actuelle, il permet surtout de redonner espoir aux personnes sur la liste d'attente. Il est en effet encore trop tôt pour parler des effets réels. Il importe

cependant que la modification législative soit mise en œuvre en tenant compte de tous les aspects de la formation publique, ainsi que du soutien et de la modification du processus dans les hôpitaux. Notre tâche est d'aider le personnel hospitalier qualifié à maîtriser la nouvelle situation. Un comité de médecins, de membres du ministère de la santé et de la NTS élaborera des lignes directrices afin de consigner les exigences envers le rôle des proches et la communication en matière de don. »

# PLR Felix Gutzwiller se félicite d'un changement de système



*Le membre du PLR Felix Gutzwiller compte parmi les sympathisants de l'initiative populaire « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes ». Swisstransplant lui a demandé dans une interview pourquoi il s'engage pour l'initiative et où il voit les avantages d'un changement de système.*

Katrin Uhlmann

## **Monsieur Gutzwiller, qu'est-ce qui vous motive à soutenir l'initiative populaire « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes » ?**

Étant le seul membre du Conseil des États disposant à la fois d'une expérience d'homme politique et de médecin, je me suis toujours intéressé et engagé pour les questions de santé telles que le don d'organes. Selon moi, le déséquilibre entre le nombre de personnes sur liste d'attente et celui des personnes disposées à faire un don représente un état d'urgence qui me pousse à agir.

## **Quel avantage voyez-vous à la mise en place du consentement présumé ?**

Il n'est évidemment pas possible d'augmenter activement le nombre d'organes donnés, puisque – les dons à partir de donneurs vivants mis à part – le don d'organes signifie le décès du donneur. Par contre, il est tout à fait possible d'influencer la question de la communication des personnes sur le don d'organes. C'est ici qu'intervient l'initiative. Pour les proches d'un donneur d'organes potentiel, il est très difficile de prendre une décision

pour ou contre le don d'organes si le défunt n'a pas clairement fait part de ses intentions. L'initiative cherche à décharger les proches en motivant les gens à exprimer leur volonté. Cela clarifie la situation.

## **Qu'espérez-vous de l'aboutissement de l'initiative ?**

À mes yeux, le consentement présumé représente mieux l'attitude fondamentale de la population qui se dit : « Il est clair que je consens à être donneur. Je pourrais également avoir besoin d'un organe un jour. » Pour moi, cette attitude éthique fondamentale a toujours été claire – donner et recevoir. L'acceptation de cette initiative nous permettrait de faire part, en tant que population, de notre attitude fondamentale positive en matière de don d'organes. Personne n'est obligé de donner ses organes après son décès. En s'inscrivant au registre, tous ceux qui refusent le don d'organes ont la certitude que leurs organes ne seront pas prélevés. L'hypothèse principale change cependant, puisque l'on considère le consentement comme le cas normal. Chacun est donc assuré que sa volonté sera respectée.

*Felix Gutzwiller est professeur de médecine émérite à l'Université de Zurich. Il a été membre du Parlement fédéral pour le PLR pendant seize ans, de 1999 à 2007 comme Conseiller national, et de 2007 à 2015 comme membre du Conseil des États. En septembre 2010, il a déposé un postulat « Favoriser le don d'organes » au Conseil des États, pour demander au Conseil fédéral d'étudier différentes mesures possibles visant à augmenter le taux de dons en Suisse, dont l'introduction du consentement présumé (modèle de l'opposition). Le Conseil fédéral était prêt à étudier la question du modèle de l'opposition et d'autres mesures. En mars 2013, le Conseil fédéral a lancé le plan d'action « Plus d'organes pour des transplantations » sans modèle de l'opposition. Le plan d'action sera parachevé à l'automne 2018.*

## **Osons imaginer l'avenir : dans quelle mesure pensez-vous que les grands partis nous soutiendront lors de la récolte de signatures et de la promotion de l'initiative ?**

La question de savoir si le passage au modèle du consentement est souhaité est une question d'ordre politique et social, il ne s'agit pas ici de gauche ou de droite. C'est pourquoi tous les partis peuvent soutenir l'initiative.

# Initiative populaire pour le don d'organes – première journée de collecte réussie

*La Suisse veut faire la même chose qu'aux Pays-Bas. Cela nécessite une modification de la loi du consentement explicite au consentement présumé. C'est l'objectif clair de l'initiative populaire «Sauver des vies en favorisant le don d'organes». Les signatures ont été recueillies avec diligence lors de la première journée nationale de collecte le 21 avril. Environ 3000 signatures ont été recueillies sur 18 stands dans 12 villes.*

Katrin Uhlmann

## Échos de la première journée nationale de collecte

*«Je suis persuadé que cette initiative est au service des patients. L'initiative est sensée du point de vue humain et médical, c'est pourquoi je soutiens personnellement la récolte de signatures.»*

Thomas Bregenzer est médecin-chef de l'unité de médecine interne à l'Hôpital de Lachen et a rapporté un questionnaire à la maison. Son épouse, ses quatre enfants adultes et lui-même ont signé.

*«Nous remercions tous ceux qui ont signé et nous ont apporté leur aide lors de la récolte. Nous avons encore un long chemin à parcourir. Parlez-en, informez-vous et décidez-vous.»*

Michelle Hug-Seitz est transplantée du cœur et a recueilli des signatures avec le groupe Spenderherz (cœur de donneur) à Ibach (SZ).

*«Nous avons récolté par un soleil éclatant au cœur de Zurich. L'action a remporté un grand succès. Nous avons recueilli 800 signatures et remis de nombreuses cartes de donneur aux personnes intéressées. Nous attendons avec impatience la prochaine édition.»*

Rudolf Gerber attend un don de rein et a récolté des signatures avec une équipe de 23 volontaires à Zurich.

## Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien !

Que vous récoltiez activement des signatures dans la rue ou que vous exposiez du matériel dans votre hôpital ou votre cabinet, la Jeune Chambre Internationale (JCI) Riviera met gratuitement le matériel nécessaire à disposition pour votre action de récolte : des dépliants comprenant des feuilles de signatures préaffranchies,

des présentoirs, des affiches, des roll-up et des miroirs pour aller à la rencontre des gens. Vous pouvez en outre télécharger des feuilles de signatures et les imprimer aussi souvent que voulu sur le site Internet de [www.initiativedond-organes.ch](http://www.initiativedond-organes.ch). Organisez dans votre région une action de collecte de signatures à la date de votre choix ou lors de l'une des deux journées nationales de récolte :

- Samedi 30 juin 2018
- Samedi 15 septembre 2018 (Journée nationale du don d'organes)

Toutes les informations sur l'initiative et les journées nationales de récolte sont disponibles sur [www.initiativedond-organes.ch](http://www.initiativedond-organes.ch)



Sion



Martigny



Sierre



Lausanne



Zurich



Bulle



Sierre



Morges



Payerne



Ibach

Sur place lors de la première journée nationale de collecte le 21 avril.

# La Convention contre le trafic d'organes : un signal clair contre ce commerce illégal

*Le 10 novembre 2016, la Suisse a signé la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains. La ratification de la Convention contre le trafic d'organes requiert à présent certaines modifications du droit suisse sur la transplantation.*

Jeanne Kreis

Le trafic d'organes fait partie des activités illégales les plus importantes au monde. Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé de 2007, plus de 10 000 organes transplantés proviennent du marché noir, soit environ 5 à 10 pour cent de tous les organes transplantés. En 2015, plus de 100 000 personnes attendaient un organe salvateur dans l'UE. Étant donné que la majorité des pays occidentaux sont soumis à des systèmes de transplantation strictement réglementés, certains « touristes de transplantation » des nations aisées se rendent dans des pays en voie de développement tels que l'Inde, la Colombie, le Brésil ou la Chine, dans l'espoir d'une intervention chirurgicale leur sauvant la vie. Les transplantations réalisées là-bas dans des conditions souvent rudimentaires ne mettent pas seulement en péril la vie des donneurs, mais également celle des receveurs, en raison du traitement médical insuffisant. En dépit de ces conséquences négatives, le trafic d'organes est florissant. Chaque année, il génère des gains estimés à plusieurs milliards d'euros.\*

## Le Conseil de l'Europe prend des mesures

Pour contrer le trafic d'organes souvent couplé à une traite d'êtres humains et la commercialisation de ces organes, plus de 150 spécialistes de la santé de 78 nations se sont réunis

en 2008 et ont publié la Déclaration d'Istanbul sur le trafic d'organes et le tourisme de transplantation. En 2012, dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'une convention de droit pénal contre le trafic d'organes humains, le Conseil de l'Europe

“

*« La mise en œuvre de la norme de déclaration des délits liés au commerce d'organes requiert la plus grande diligence. »*

PD Dr med. Franz F. Immer

a également posé d'importants jalons dans la lutte contre le trafic d'organes humains et de l'aviilissement de la dignité humaine qu'il entraîne. Outre l'intégrité corporelle des victimes, la Convention contre le trafic d'organes vise également

à assurer la confiance dans les systèmes de transplantation étatiques, à harmoniser les dispositions pénales au niveau international et à mieux protéger les droits des victimes. En 2015, la convention adoptée a été signée par quatorze nations, dont la Norvège, l'Italie, l'Albanie et le Portugal. Par la signature de la Convention contre le trafic d'organes en novembre 2016, la Suisse a également envoyé un signal clair contre le trafic d'organes.

## Modification de la loi suisse sur la transplantation

Bien que la Suisse respecte dans l'ensemble les exigences de la Convention contre le trafic d'organes, sa ratification de la convention nécessite des adaptations ponctuelles de la loi suisse sur la transplantation. À l'heure actuelle, la législation nationale interdit tout commerce d'organes, de tissus ou de

cellules en Suisse ou à l'étranger, à partir de la Suisse (cf. loi sur la transplantation art. 69, al. 4). La Convention contre le trafic d'organes rendra punissables les délits liés au commerce d'organes commis à l'étranger par des ressortissants suisses. Par ailleurs, la Convention du Conseil de l'Europe demande la désignation d'un interlocuteur national responsable de l'échange, entre les parties, d'informations de nature générale se rapportant au trafic d'organes humains. Selon le projet de loi, ce rôle d'interlocuteur national devrait être attribué à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Outre les modifications mentionnées en matière de poursuite pénale, des délits liés au commerce d'organes à l'étranger et la désignation d'un interlocuteur, d'autres adaptations législatives sont nécessaires. Si la Convention contre le trafic d'organes se limite à la gestion des organes, la loi sur la transplantation s'applique, quant à elle, également aux tissus et aux cellules. Dans le cadre de la Convention du Conseil de l'Europe, l'art. 1 de la loi sur



La «marche contre le trafic d'organes» en 2015 est un symbole public de la lutte contre le commerce illégal d'organes.

la transplantation sera élargi afin d'empêcher le trafic d'organes et, désormais, de cellules et de tissus humains. Par ailleurs, l'art. 6, al. 1 de la loi sur la transplantation interdit d'octroyer ou de percevoir ou, désormais, de *proposer*, de *garantir*, de *demander* ou d'*accepter* un quelconque avantage pécuniaire ou un autre avantage pour le don d'organes, de tissus ou de cellules d'origine humaine. Tout commerce d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation sur des personnes ou à toute autre fin devrait ainsi être exclu.

\* Source : Rapport explicatif relatif à l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains et à sa mise en œuvre (modification de la loi sur la transplantation), OFSP 2017.



Ces pays ont signé la Convention contre le trafic d'organes (état avril 2018).

### Consultation

Lors de la procédure de consultation qui s'est déroulée du 22 novembre 2017 au 8 mars 2018, la proposition a été favorablement accueillie par les cantons, les associations, les partis politiques et les autres organisations impliquées. La Fondation Swisstransplant est également favorable au projet de la Convention contre le trafic d'organes européenne et à la modification de la loi sur la transplantation qui en découle. Le directeur de la Fondation Swisstransplant, Franz F. Immer, fait cependant observer qu'un durcissement de la loi sur la transplantation ne doit pas avoir d'incidence négative sur des processus certes acceptables du point de vue éthique, mais facturables, tels que la culture, la préparation et le stockage des tissus et des cellules, comme dans le cas de la transplantation de la cornée. La mise en œuvre de la norme de déclaration des délits liés au commerce d'organes requiert, elle aussi, la plus grande diligence. «Les médecins traitants sont soumis au secret médical. Une obligation de déclaration ne doit pas empêcher le suivi médical indispensable par des spécialistes.»

Grâce à une meilleure collaboration internationale, les délits liés au commerce d'organes devraient à l'avenir être plus efficacement poursuivis. L'avenir nous dira dans quelle mesure la Convention contre le trafic d'organes permet de révéler les délits et de poursuivre les personnes responsables. Avec la ratification de la Convention contre le trafic d'organes cependant, la Suisse envoie un signal clair contre le trafic d'organes.

Pour de plus amples informations sur les modifications législatives, veuillez vous reporter aux sites suivants :

[www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

[www.coe.int](http://www.coe.int)

# En comparaison internationale, où se situe la Suisse en matière de don d'organes ?

*Une étude du Conseil de l'Europe réalisée sous la direction de Swisstransplant s'est penchée sur l'efficacité du programme de don d'organes national dans 27 pays européens et aux États-Unis. Les résultats montrent que, même si nous nous situons dans le premier tiers en comparaison internationale, la Suisse présente un certain potentiel d'optimisation.*

Julius Weiss

Depuis 2014, Swisstransplant est activement représentée au Conseil de l'Europe par le PD Dr Franz F. Immer, délégué de la Suisse. Il dirige, dans cette fonction, un groupe de travail dans le cadre du Comité européen sur la transplantation d'organes du Conseil de l'Europe, dont la Suisse fait partie, aux côtés de la France, l'Italie, la Slovénie, l'Espagne et les Pays-Bas. L'objectif du groupe de travail est d'analyser les mesures mises en œuvre en vue d'augmenter le nombre de donneurs d'organes dans les pays membres du Conseil de l'Europe, ainsi que leur succès. À cette fin, un catalogue de questions a été élaboré pour étudier l'efficacité des dons d'organes dans 28 pays membres, puis analysé dans une étude parue dans le magazine spécialisé *Transplantation*.

## Étude sur le potentiel du don d'organes

L'indicateur le plus couramment utilisé pour la comparaison internationale des dons est le nombre de donneurs d'organes par million d'habitants, abrégé pmp. Ce taux de dons pmp est une valeur comparative qui indique le volume de l'activité de don dans une région ou un pays. Dans ce contexte, il révèle des différences notables au niveau international. Le taux de dons présente l'avantage de la simplicité de son calcul et permet de comparer le nombre de donneurs enregistrés par pays et par an. Ce calcul présente cependant l'inconvénient de ne permettre qu'une comparaison très approximative et donc peu significative, car la population d'un pays ne peut être

prise comme valeur de départ pour le don d'organes en état de mort cérébrale ou suite à un arrêt cardio-circulatoire qu'au sens le plus large puisque, pour des raisons médicales, ce type de don n'est envisageable que chez une très petite minorité des personnes décédées. Pour analyser le degré d'exploitation du potentiel de don d'organes, il est indispensable de commencer par le déterminer, ou au moins de l'évaluer de manière réaliste. C'est précisément l'objet de l'étude *Evolution of deceased organ donation activity vs. efficiency over a 15 year period: an international comparison* publiée par le groupe de travail mentionné précédemment.

## Différences notables en Europe

Cette étude détermine le potentiel pour le don d'organes sur la base du nombre de décès annuels dus à des accidents vasculaires cérébraux, à des lésions cérébrales anoxiques ainsi qu'à des traumatismes crâniens graves. Elle constate d'importantes différences entre les pays européens en ce qui concerne la mortalité due à ces causes de décès pertinentes pour le don d'organes. Arrivent en tête la Bulgarie, la Lettonie et la Roumanie, alors que la Suisse, le Luxembourg et l'Irlande présentaient les chiffres les plus faibles ; à noter qu'elle était six fois plus élevée en Bulgarie qu'en Irlande. On peut en déduire que le potentiel de don d'organes suite à une mort cérébrale ou suite à un arrêt cardio-circulatoire est plus élevé dans des pays où la mortalité due aux causes de décès choisies est plus élevée

importante que dans les autres pays. En comparaison, le taux de dons pmp dresse donc un tableau déformé de la situation du don d'organes dans différents pays et n'est pas adapté à l'évaluation de l'efficacité des dons d'organes.

#### Le don conversion index

L'élément-clé de l'étude et de la comparaison internationale est le don conversion index (DCI). Celui-ci indique le nombre de donneurs d'organes résultant de 100 décès susceptibles de don d'organes. Contrairement au taux de dons pmp, le DCI permet de comparer le nombre de donneurs d'organes d'un pays au potentiel. Il permet donc de déterminer et de comparer l'efficacité des différents programmes de don d'organes nationaux: un taux de dons pmp élevé ne signifie pas automatiquement qu'un pays dispose réellement d'un système efficace de don d'organes efficace. De même, un taux de dons pmp faible n'indique pas automatiquement un manque d'efficacité, mais peut refléter un potentiel également faible.

L'efficacité des dons en comparaison internationale : page 13.

#### Promotion continue du don d'organes et de tissus

En collaboration avec le personnel médical spécialisé, Swisstransplant s'engage à faire de l'organisation suisse du don d'organes et de tissus un partenaire fiable en améliorant en permanence les compétences professionnelles et les processus. Notamment par la formation initiale et spécialisée du personnel hospitalier impliqué dans le processus du don d'organes, ainsi que par l'amélioration des processus en étroite collaboration avec les hôpitaux, lors du développement et de l'introduction d'exigences de base, par exemple.

#### Référence bibliographique

Weiss, J./Elmer, A./Mahillo, B./Domínguez-Gil, B./Avsec, D./Nanni Costa, A./Haase-Kromwijk, B./Laouabdia, K./Immer, F. F., par ordre du Comité européen sur la transplantation d'organes (CD-P-TO) du Conseil de l'Europe : Evolution of deceased organ donation activity vs. efficiency over a 15 year period: an international comparison. Transplantation. Parution avril 2018.

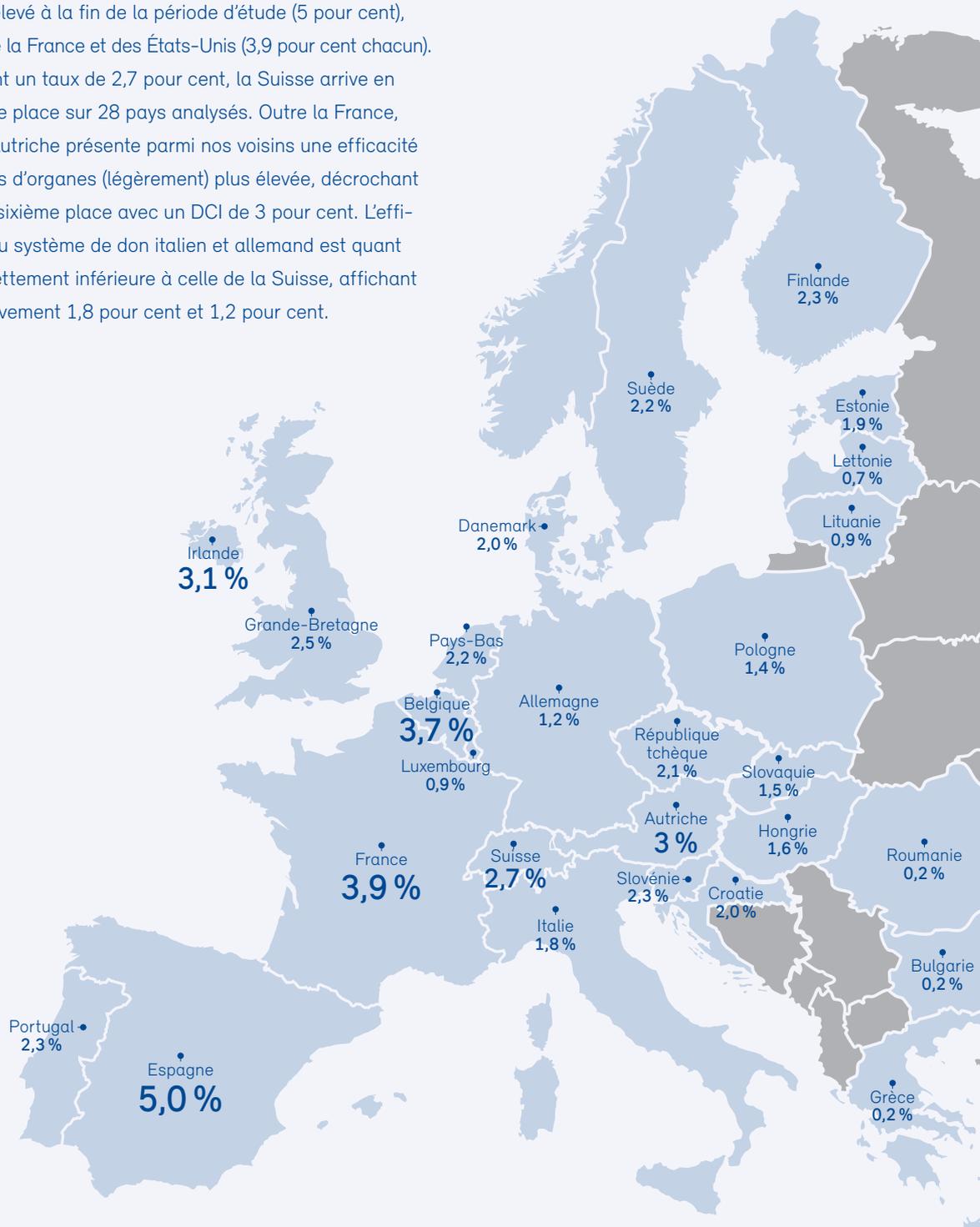
---

*En collaboration avec le personnel médical  
spécialisé, Swisstransplant s'engage  
à faire de l'organisation suisse du don  
d'organes et de tissus un partenaire fiable  
en améliorant en permanence les compé-  
tences professionnelles et les processus.*

---

## Pays sélectionnés pour la comparaison : rendement du don par rapport

En comparaison internationale de l'efficacité des dons d'organes entre 2001 et 2015, l'Espagne a obtenu le DCI le plus élevé à la fin de la période d'étude (5 pour cent), suivie de la France et des États-Unis (3,9 pour cent chacun). Obtenant un taux de 2,7 pour cent, la Suisse arrive en septième place sur 28 pays analysés. Outre la France, seule l'Autriche présente parmi nos voisins une efficacité des dons d'organes (légèrement) plus élevée, décrochant ainsi la sixième place avec un DCI de 3 pour cent. L'efficacité du système de don italien et allemand est quant à elle nettement inférieure à celle de la Suisse, affichant respectivement 1,8 pour cent et 1,2 pour cent.



Valeurs de 2015, source : voir référence bibliographique page 12.

## *La formation mixte maintient son cap ; une révision est prévue*

*Le déroulement d'un don d'organes est complexe et requiert beaucoup de connaissances de la part de tous les intervenants. Ces connaissances spécialisées ont été regroupées en 2014 dans le Swiss Donation Pathway. Le Swiss Donation Pathway comprend les directives nécessaires au processus du don d'organes et est conçu comme la norme nationale pour les hôpitaux. Détaillé et comprenant de nombreuses informations, le Pathway sert cependant davantage d'ouvrage de référence que d'outil pédagogique. La formation mixte – un cours en ligne à suivre de manière autonome et complété par deux cours présentiels – a donc été conçue dans le contexte de l'harmonisation nationale des processus de don.*

Dr sc. Moana Mika



Jeu de rôle : entretiens avec les proches dans un cours présentiel «Communication».

Basé sur le Swiss Donation Pathway, le «manuel» du don d'organes dans les services d'urgence et de soins intensifs, Swisstransplant et le Comité National du Don d'Organes (CNDO) ont mis en œuvre la formation mixte sur le processus de don d'organes en 2016. Dix modules d'autoapprentissage en ligne forment le noyau, qui est complété par deux cours présentiels classiques. Outre les questions médicales, telles que le concept de mort cérébrale, le traitement du donneur ou la qualité dans le processus de don, la formation mixte traite également les sujets de la communication dans le milieu médical, communiquer des mauvaises nouvelles et mener des conversations difficiles dans le processus du don d'organes. La structure modulaire et la combinaison de cours présentiels et de modules e-learning permettent un apprentissage dynamique et individuel, offrant ainsi



Participants d'un cours présentiel « Communication ».

une autre possibilité de traiter les connaissances spécialisées. Le succès de tous les modules e-learning et la participation aux deux cours présentiels permettent de participer à l'examen final pour décrocher la certification « Expert suisse pour le processus du don d'organes ».

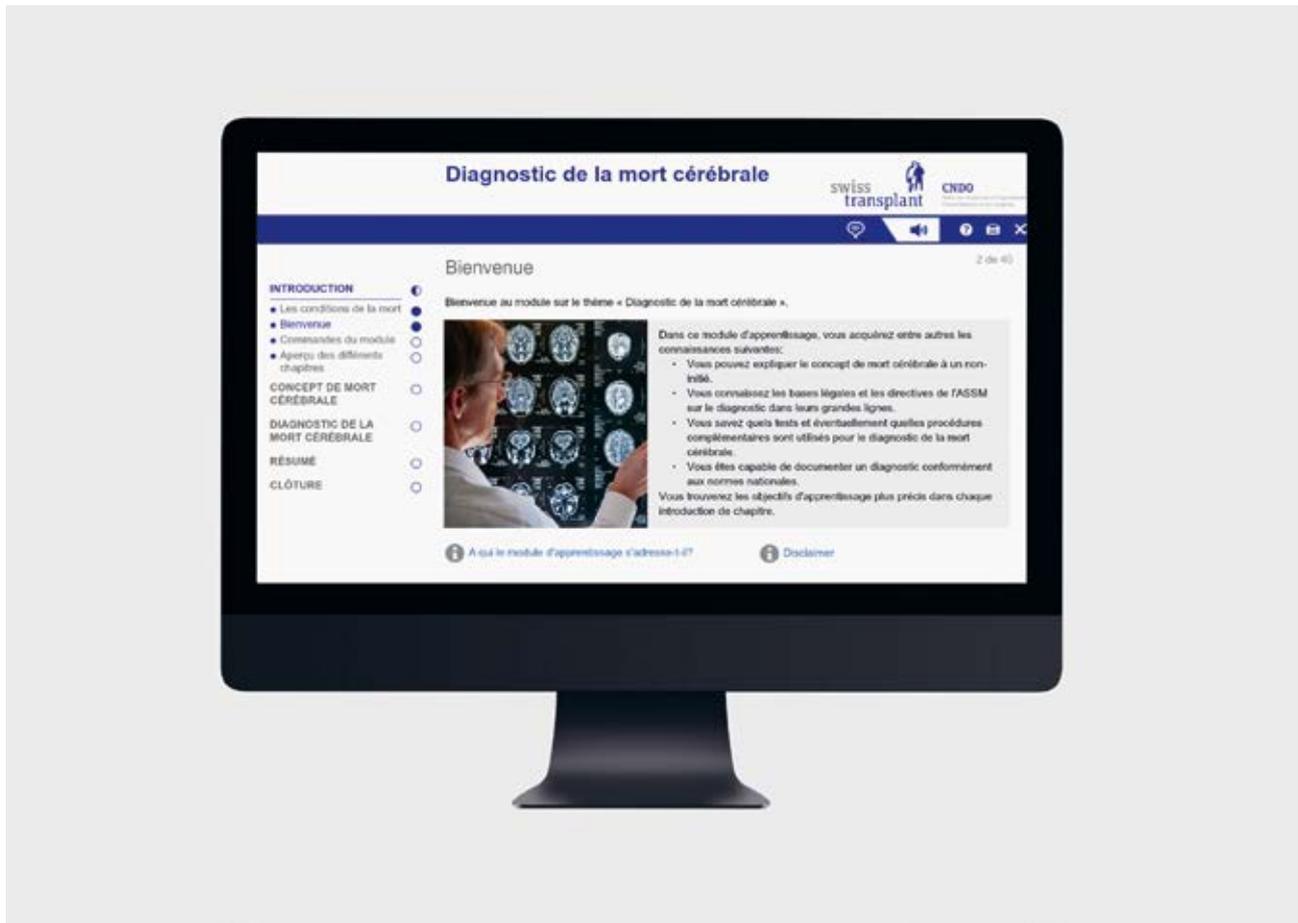
#### La certification est pour bientôt

Pour les spécialistes du don d'organes et de tissus (SDOT) travaillant en tant qu'experts dans les hôpitaux suisses de don d'organes et de tissus, la formation mixte et la certification sont obligatoires. Sur 148 SDOT travaillant en Suisse, 111 étaient déjà certifiés fin mars, soit 75 pour cent d'entre eux, dont près de la moitié de femmes. En partant d'une fluctuation de près de 10 pour cent par an, près de 80 pour cent de tous les SDOT devraient être certifiés deux ans après le lancement de la formation mixte, soit à l'automne 2018. L'objectif élevé de disposer dans toute la Suisse de spécialistes du processus de don qualifiés sera donc bientôt réalisé. La phase-pilote de deux ans touche ainsi à sa fin : la formation mixte sera

intégrée sous une forme standardisée à la formation des SDOT, qui devront terminer la formation au cours des deux premières années de pratique. La formation mixte n'est pas réservée aux seuls SDOT. D'autres spécialistes impliqués directement ou indirectement dans le domaine du don d'organes sur le plan professionnel peuvent s'inscrire sur le site Internet de Swisstransplant et obtenir un accès à durée limitée à la formation mixte.

#### Une révision est prévue

Les modifications des directives, les découvertes médicales et les améliorations technologiques rendent nécessaire une première révision de la formation mixte. D'ici la mi-2019, tous les modules e-learning devraient être remaniés et actualisés. Un nouveau module, qui donnera un aperçu des dons après un arrêt cardio-circulatoire (don DCD, don suite à un arrêt cardio-circulatoire), sera également créé.



Ces dernières années, le don DCD est devenu une alternative de plus en plus appliquée en Suisse pour les patients dont le pronostic est très défavorable, mais ne se trouvant pas en état de mort cérébrale. Les dons DCD ont fortement augmenté ces dernières années: en 2013, 10,9 pour cent de tous les dons étaient des dons DCD, contre 26,9 pour cent en 2017.

En Suisse, la formation mixte est la formation standard pour les spécialistes du don d'organes et de tissus, et le restera à l'avenir également. Le remaniement prévu des modules e-learning vise à garantir l'excellent niveau de qualité du processus de don suisse à l'avenir également, grâce à du personnel adéquatement formé.

Swiss Donation Pathway :

[www.swisstransplant.org/swiss-donation-pathway/fr](http://www.swisstransplant.org/swiss-donation-pathway/fr)

Inscription en ligne a la formation mixte :

[www.swisstransplant.org/blendedlearning/fr](http://www.swisstransplant.org/blendedlearning/fr)

## Swisstransplant s'est entretenue avec deux titulaires du certificat de formation mixte

### Danick Ernst

**Experte en soins intensifs  
diplômée**

**Quelles sont les tâches liées au don d'organes dans votre hôpital et pour-quoi avez-vous suivi la formation mixte ?**

Je travaille à l'Hôpital d'Interlaken, Spitäler fmi AG, dans l'unité de soins intensifs en tant qu'experte en soins intensifs diplômée. Avant cela, j'ai travaillé quatre ans chez Swisstransplant comme coordinatrice nationale. Lorsque j'ai repris mon activité professionnelle à l'Hôpital d'Interlaken, il était tout naturel que je prenne en charge les tâches de coordinatrice locale car je connaissais bien le sujet. Je dirige régulièrement des formations sur le don d'organes, je saisis des données pour SwissPOD et suis l'interlocutrice pour ces questions. J'ai terminé la formation mixte dans sa phase de test et obtenu la certification.

**Quel module vous a particulièrement profité ?**

J'ai trouvé tous les modules utiles.

**Quel était le module le plus difficile ?**

Bien que je connaisse le sujet, j'ai trouvé tous les modules exigeants, particulièrement le module traitant de la mort cérébrale.

**Que pensez-vous des cours présentiels au cours desquels les connaissances acquises sont approfondies et exercées ?**

J'ai trouvé les cours présentiels très utiles, l'échange entre participants et le cours de simulation étaient instructifs.

**Quels conseils donnez-vous au personnel hospitalier souhaitant suivre la formation mixte ?**

Je conseillerais de prendre le temps et d'étudier le sujet et la formation de manière intensive.

### Emilie Arnaud

**Infirmière spécialiste du don d'organes**

**Quelles sont les tâches liées au don d'organes dans votre hôpital et pour-quoi avez-vous suivi la formation mixte ?**

En tant qu'infirmière spécialiste du don d'organes et de tissus aux HUG, mes tâches sont variées. Notre équipe est référente au sein de l'établissement pour tout ce qui concerne le don d'organes et de tissus. Nous intervenons particulièrement dans les services d'Urgences et ceux de Soins Intensifs Adultes et Pédiatriques. En collaboration avec les équipes médico-soignantes, nous identifions les patients qui auraient les critères pour être donneurs d'organes. Nous participons à l'élaboration et à la mise en place des programmes de don d'organes et de tissus pour les patients en mort cérébrale et pour les patients donneurs décédés suite à un arrêt circulatoire, suite à un retrait thérapeutique. Nous avons développé un programme de don de cornée depuis 2013 avec la Biobanque de Tissus à usage thérapeutique de l'hôpital. Notre rôle dans ce programme va de l'identification des donneurs jusqu'au prélèvement de cornée. Nous participons aux formations du personnel médico-soignant de l'hôpital sur le sujet du don d'organes et de

tissus. Notre mission s'étend à des actions de promotion et de sensibilisation auprès du grand public (présence dans des manifestations, intervention auprès des jeunes et des seniors).

**Quel module vous a particulièrement profité ?**

Tous les modules ont un intérêt. J'ai aimé particulièrement celui autour de la communication.

**Quel était le module le plus difficile ?**

La difficulté pour moi a été que tous les hôpitaux ne fonctionnent pas tous de la même manière, nous n'avons parfois pas les mêmes dénominations pour un même rôle. Pour certains tests, les réponses que j'apportais ont été comptées comme fausses.

**Que pensez-vous des cours présentiels au cours desquels les connaissances acquises sont approfondies et exercées ?**

Les cours présentiels ont été pour moi d'une grande qualité tant dans l'organisation que dans le contenu. Ils m'ont permis de revoir la théorie et aussi de rencontrer d'autres acteurs des autres cantons.

**Quels conseils donnez-vous au personnel hospitalier souhaitant suivre la formation mixte ?**

Les personnes qui terminent le programme doivent le faire compte tenu du fait que tous les hôpitaux de Suisse ne sont pas organisés de la même manière et que les procédures ne sont pas toutes les mêmes.

## Don d'organes à un âge avancé

*Jusqu'à quel âge reste-t-on un donneur d'organes potentiel? Quels sont les organes susceptibles d'être prélevés à un âge avancé? Ces questions sont souvent posées lorsque des personnes âgées se penchent sur le sujet du don d'organes. M. et Mme Bühlman, se sont informés et savent désormais que le don d'organes n'est pas soumis à une limite d'âge et combien il importe d'aborder ouvertement le sujet avec ses proches.*

Katrin Uhlmann

Klaus et Monika Bühlmann sont tous deux retraités et ont déjà discuté de nombreux sujets relatifs à la prévoyance. Ce n'est que récemment qu'ils ont enfin abordé la question du don d'organes. Ils ne l'avaient jamais envisagé ensemble. Soudainement, la question centrale était celle de l'âge limite pour un don d'organes. Ils ont obtenu les réponses à leurs questions chez Swisstransplant.

### La fonction des organes est primordiale

M. et Mme Bühlmann ont appris que le don d'organes n'est pas soumis à une limite d'âge. Le critère principal de l'attribution d'un organe est le bon fonctionnement de celui-ci après la mort cérébrale. Avec l'âge, il devient difficile d'attribuer un cœur à une personne sur liste d'attente. Il n'en va pas de même du foie, voire du poumon et des reins. Ces organes fonctionnent généralement bien à un âge avancé et peuvent offrir à une personne sur liste d'attente une nouvelle qualité de vie, voire de sauver sa vie. Le donneur suisse le plus âgé de ces cinq dernières années avait 87 ans. Les organes des personnes âgées sont généralement attribués à des receveurs plus âgés sur la liste d'attente. Un rein donné peut donc libérer une personne âgée qui se rend trois fois par semaine à une dialyse afin de purifier son sang de ce traitement lourd et des effets secondaires correspondants. Pour le receveur, cela signifie une autonomie et une qualité de vie retrouvées.

Donneurs les plus âgés de ces cinq dernières années



Cœur : 67 ans



Poumons : 84 ans



Foie : 87 ans



Rein : 87 ans



Pancréas : 67 ans

(En Suisse, pour des raisons médicales, les pancréas des personnes de plus de 60 ans ne sont pas transplantés. Les îlots des personnes plus âgées peuvent par contre être transplantés. Le donneur le plus âgé de ces cinq dernières années avait 87 ans.)



Intestin grêle : 43 ans

(Les transplantations de l'intestin grêle isolées sont rares. Généralement, le receveur a besoin d'autres organes viscéraux. Étant donné que les personnes en attente de ce type de transplantation sont principalement des enfants et des jeunes, les donneurs le sont également. Ces cinq dernières années, un seul intestin grêle a été transplanté en Suisse.)

### Source

Swisstransplant. Donneur le plus âgé entre le 1.1.2013 et le 31.12.2017

### L'échange et l'information sont essentiels

Monika Bühlmann avait une carte de donneur depuis dix ans. Son époux, Klaus Bühlmann, n'avait pas encore vraiment réfléchi à la question. Il ne savait pas non plus que son épouse avait déjà rempli une carte de donneur. Après une discussion approfondie et la consultation du site [www.swisstransplant.org](http://www.swisstransplant.org) pour plus d'informations, Klaus Bühlmann était lui aussi convaincu: «Même à notre âge, nous pouvons encore donner quelque chose. Et si c'est un organe dont quelqu'un a besoin, alors c'est une bonne chose!»

Que le don d'organes soit possible jusqu'à un âge avancé signifie que chacun devrait s'informer sur le sujet, même les seniors, et informer ses proches de la décision prise. En effet, dans le cas d'un don d'organes, le consentement du défunt ou des proches doit exister.

### En parler en famille

Après avoir acquis sa carte de donneur, Klaus Bühlmann en a parlé à ses enfants adultes. En cas d'urgence, la communication de la volonté du défunt de son vivant est essentielle pour ses proches, mais aussi pour l'équipe soignante de l'unité de soins intensifs. Il arrive encore trop souvent que le

personnel hospitalier concerné soit confronté à une situation dans laquelle la volonté du défunt n'est pas connue, ce qui représente une charge importante pour la famille et pour le personnel qualifié dans un moment difficile. C'est pourquoi il importe que vous vous décidiez et que vous informiez vos proches. Vous déchargez ainsi votre famille et le personnel hospitalier.



Le minidocumentaire Un entretien important avec M. et Mme Bühlmann montre combien il est important de discuter ouvertement de ces sujets dans le couple et avec ses enfants adultes. Vous pouvez regarder le minidocumentaire à l'adresse [www.swisstransplant.org/fr/info-materiel/mini-docus](http://www.swisstransplant.org/fr/info-materiel/mini-docus).



Monika et Klaus Bühlmann ont parlé de leur décision à leur famille: il n'y a effectivement pas de limite d'âge à un don d'organes.

## *Nouveau responsable à la tête du réseau de don d'organes à Lucerne*

*Le réseau de don d'organes de Lucerne est rattaché à l'Hôpital cantonal de Lucerne. Le réseau prend en charge les tâches inhérentes au processus de don d'organes pour les cantons de Lucerne, d'Obwald, de Nidwald et d'Uri. Swisstransplant a demandé au nouveau responsable du réseau, Dr Christian Brunner, de lui faire part de ses premières impressions.*

Claudia Zbinden

### **Monsieur Brunner, vous dirigez le réseau de don d'organes de Lucerne depuis le début de l'année.**

#### **Quel est votre bilan après ces premiers mois ?**

Comme je l'avais constaté lorsque j'étais coordinateur local à l'Hôpital cantonal de Lucerne, la question du don d'organes continue sur son élan. De mon point de vue de responsable de réseau, je peux confirmer que l'évaluation (chiffres de SwissPOD\*) montre un haut taux de refus et que les conclusions tirées du plan d'action permettent de se tourner vers de nouveaux champs d'application.

#### **Comment le réseau de don d'organes de Lucerne est-il organisé et qui prend en charge quelle fonction ?**

Notre réseau est relativement petit, composé de l'Hôpital cantonal de Lucerne (LUKS) comme hôpital de prélèvement d'organes et de sept autres hôpitaux de Suisse centrale, avec qui nous collaborons. Ensemble, nous prenons en charge le traitement de base et spécialisé d'environ 700 000 habitants. Chaque hôpital met un coordinateur local à disposition, responsable de la détection des donneurs, de la collecte des données (SwissPOD) et des mesures de formation. Les coordinateurs locaux sont en contact avec la coordination du réseau, qui se fait depuis janvier 2018 au LUKS. Les coordinateurs de réseau et moi-même en tant que responsable du réseau sommes l'interlocuteur de Swisstransplant : nous veillons à la réalisation des objectifs nationaux au sein du réseau et informons l'institution sur l'activité de don d'organes dans la région.

**En dépit des efforts réalisés (formation et financement des spécialistes, ajustement des structures et des processus dans le domaine du don d'organes), nous n'avons pas encore réussi à traduire l'opinion foncièrement favorable au don de la population par une augmentation durable.**

**En 2017, le taux de dons n'atteignait que 17,2 donateurs par million d'habitants. Dans le réseau de don d'organes de Lucerne, où voyez-vous des possibilités d'amélioration permettant d'augmenter le nombre de dons ?**

Un point central est certainement le taux de refus élevé. Dans le cadre d'entretiens menés minutieusement avec les proches, nous sommes régulièrement confrontés au refus du patient ou au manque de connaissance de l'opinion du patient sur la question. Généralement, les proches optent alors pour le refus du don d'organes. La volonté concrète de don, documentée sous la forme de directives anticipées ou d'une carte de donneur, est malheureusement chose rare. Il est éprouvant d'observer en un tel moment combien les proches luttent avec eux-mêmes pour prendre leur décision. Entre-temps, beaucoup plus de gens sont conscients de l'importance de documenter leur volonté. Outre les mesures que nous avons déjà établies, telles que les formations, le travail de sensibilisation du grand public et le maintien de la question du don d'organes dans les hôpitaux, je pense qu'au niveau du réseau, notre influence sur le refus est fortement limitée.

“

*« Il est éprouvant d'observer en un tel moment combien les proches luttent avec eux-mêmes pour prendre leur décision. »*

Dr med. Christian Brunner



**Pour Swisstransplant, la sensibilisation du public sur le don d'organes est un point essentiel. Selon vous, quelles sont les mesures efficaces ?**

Dans le cadre de nos activités actuelles sur des stands d'information, nous avons constaté une attitude relativement positive parmi la population suisse. Nous remettons de nombreuses cartes de donneur à chacune de nos manifestations. Cela coïncide manifestement avec vos statistiques. Il se peut que nous ayons besoin de temps et d'un changement de génération pour constater effectivement ce changement de mentalité vis-à-vis du don d'organes. Malgré cela, environ 1500 personnes attendent une transplantation. Nous ne pouvons pas reconforter ces patients, qui craignent chaque jour pour leur vie, avec un changement de mentalité dans les années à venir. Je pense que Swisstransplant doit faire en sorte que la question du don d'organes reste toujours présente à l'esprit du public. Par ailleurs, il vaut la peine de souligner objectivement la raison de ce taux de refus élevé. Pour ce faire, l'analyse des entretiens avec les proches est vivement recommandée. Une autre mesure est la promotion des deux formes de don, le don en état de mort cérébrale (DBD) et le don suite à un arrêt cardio-circulatoire (DCD).

**Pensez-vous que le taux de dons serait plus élevé si tous les réseaux introduisaient le programme DCD ?**

Les chiffres de Swisstransplant de ces dernières années montrent que le DCD entraîne une hausse du nombre de dons. Nous constatons également dans les entretiens avec les proches que ceux-ci posent des questions sur cette forme de don. Par ailleurs, il est inacceptable sur le plan éthique que certains hôpitaux ne proposent qu'une forme de don. Dans ce contexte, j'espère effectivement que l'offre de DCD influence le nombre de dons et agisse bien avant le changement de mentalité dont je vous parlais tout à l'heure.

**Par rapport aux autres pays, la Suisse enregistre un taux de refus élevé. Qu'entreprenez-vous au sein du réseau de don d'organes de Lucerne pour réagir à cette situation ?**

Nous sensibilisons le public par des actions sur des stands d'information et des présentations, et cherchons un contact direct. Par ailleurs, les hôpitaux du réseau se sont montrés disposés à distribuer des informations sur le don d'organes dans toute la Suisse. En outre, en tant qu'intensivistes, nous cherchons à mener des entretiens avec les personnes concernées par le don d'organes dans des conditions optimales.

**Quel est le point essentiel lors d'un entretien avec les proches ?**

Qui pense pouvoir mener un entretien de ce type sans difficulté et sans connaissances préalables ne saisit pas

la grande charge émotionnelle du moment. Outre des connaissances de base dans la conduite d'entretiens, il faut avoir de l'expérience et très certainement de l'empathie pour parler de ce sujet à des personnes en proie à l'inquiétude, au deuil et au désespoir. En outre, aucun doute n'est permis du point de vue des questions médicales et des processus. Malgré une bonne préparation et une longue expérience du suivi des proches, je me demande avant chaque entretien à quelle situation je serai cette fois confronté.

**Quels sont les défis que devra relever le réseau de don d'organes de Lucerne ces prochaines années ?**

D'abord, nous accordons beaucoup d'importance au maintien de la collaboration avec les hôpitaux du réseau. Proposer des formations internes et des offres à l'intention du grand public restera l'une de nos tâches. Ensuite, le réseau de don d'organes doit se pencher sur la question du don DCD.

\* La base de données SwissPOD est destinée aux unités de soins intensifs et aux services d'urgence. Il permet à chaque hôpital de s'occuper de ses procédures de don tel qu'il est stipulé dans la loi fédérale sur la transplantation. Ce système est destiné à identifier et à suivre les donneurs possibles d'organes et de tissus après mort cérébrale (DBD) et après arrêt cardio-circulatoire (DCD).  
[www.swisstransplant.org/swisspod/fr](http://www.swisstransplant.org/swisspod/fr)

## Innovation: l'Atomicer<sup>®</sup>

*Depuis dix ans, Wolfgang Ender est coordinateur de transplantation à l'Hôpital cantonal de Saint-Gall (KSSG). Il a inventé et développé un appareil servant à piler la glace dans la salle d'opération durant le prélèvement. Ce dispositif permet de conserver les organes au frais, rapidement. Une innovation !*

Patricia Schauenburg



L'Atomicer<sup>®</sup> pile la glace pour refroidir les organes.

Après le clampage de l'aorte principale, les organes doivent être immédiatement refroidis avant d'être prélevés. Les chirurgiens ont besoin donc d'une grande quantité de glace pilée, mélangée à une solution saline physiologique. Jusqu'ici, la glace était concassée à la main, avec un marteau. Ce processus était laborieux pour les soignants en salle d'opération, très bruyant et prenait beaucoup de temps. Il fallait compter jusqu'à une heure pour piler la quantité de glace nécessaire.

### L'idée de génie

En 2012, Wolfgang Ender eut l'idée de créer un appareil qui faciliterait cette tâche, afin de gagner du temps et d'assurer une meilleure homogénéité de la glace pilée. Il discuta de son projet avec le Dr Wolfgang Nagel, alors directeur du service de chirurgie de transplantation du KSSG, qui fut immédiatement enthousiaste. Grâce à sa formation de mécanicien, Wolfgang Ender a fait des essais chez lui qui ont débouché sur l'invention de l'Atomicer<sup>®</sup>.

### De la phase de test à la production

Il a construit un prototype testé pendant un an en salle d'opération du KSSG lors de prélèvements d'organes. Les équipes médicales de prélèvement externes étaient enthousiastes à l'idée de ne plus utiliser de marteau pour piler la glace. Wolfgang Ender a alors cherché une entreprise de technologie médicale pouvant fabriquer l'Atomicer<sup>®</sup>.



### L'Atomicer® permet de gagner du temps

D'utilisation simple, l'Atomicer® permet de réduire le personnel et de gagner du temps lors du pilage de la glace : le pilage de 10 litres de glace ne dure plus une heure, mais 15 minutes. Par ailleurs, la glace pilée est de meilleure qualité et les morceaux sont plus réguliers.

Swisstransplant a été fascinée par cette nouveauté et a financé la production et la livraison de dix Atomicer® dans les hôpitaux de prélèvement et de transplantation de Suisse.

### Un succès déjà international

L'appareil est homologué dans toute l'Europe (conformité CE) et aux États-Unis (FDA). Wolfgang Ender était présent au congrès international de la Société internationale pour le don d'organes et le prélèvement (ISODP) qui s'est tenu en septembre 2017 à Genève, et a pu présenter l'Atomicer® à plusieurs spécialistes intéressés. Son Atomicer® est déjà

utilisé en Espagne et aux Pays-Bas. En outre, des négociations sont en cours avec la Pologne, Birmingham au Royaume-Uni, l'Allemagne et la France, mais aussi avec le Texas, New York et le Wisconsin aux États-Unis, ainsi qu'avec la Corée du Sud. Wolfgang Ender livre tous ses appareils lui-même et propose une formation sur le site de livraison à l'équipe chirurgicale et aux coordinateurs de prélèvement et de transplantation.

Il envisage d'ores et déjà d'autres inventions. Nous sommes impatients de les connaître !



*De 1993 à 1996, Wolfgang Ender a suivi une formation d'infirmier à la clinique universitaire d'Innsbruck, en Autriche. Resté fidèle à la clinique, il a poursuivi sa formation en 2000/2001 pour devenir infirmier spécialiste en anesthésie. De 2005 à 2007, Wolfgang Ender a suivi une maîtrise (M. Sc.) en gestion de la santé, puis une maîtrise (MBA) en gestion des services de la santé de 2010 à 2012. Outre ses activités de coordination des transplantations au KSSG, Wolfgang Ender est également responsable qualité pour la clinique de néphrologie et de médecine de la transplantation.*

# *Perspectives des événements 2018 – Swisstransplant est sur place*

## *Réunion annuelle de la SSMI*

19 – 21.9.2018

Réunion annuelle de la Société Suisse de Médecine Intensive (SSMI) et de l'Association suisse des pharmaciens de l'administration et des hôpitaux au Centre des congrès d'Interlaken.

Un des sujets principaux est le don d'organes, le don de tissus et la transplantation.

## *Swiss Football League SFL, une semaine thématique sur le don d'organes*

19.10 – 29.10.2018

Les clubs professionnels suisses se concentrent sur le don d'organes et sensibilisent leurs spectateurs et leurs fans avec des courts métrages et des activités.

## *Planète Santé live – à Palexpo, Genève*

4 – 7.10.2018

Planète Santé live réunit les plus grandes institutions et la plupart des acteurs de la santé de Suisse romande pour proposer au grand public quatre jours d'expérience, d'émotion, d'interactivité pour aborder autrement les questions de santé.

## *Salon Zukunft Alter, Messe Luzern AG*

30.11 – 2.12.2018

Le salon Zukunft Alter crée un lieu de rencontre pour tous ceux qui veulent se préparer à une autre étape de la vie et créer de nouveaux réseaux. Environ 130 exposants, coexposants et partenaires proposent une large gamme de produits, de services et d'informations.

Plus d'informations sur les événements :

[www.swisstransplant.org/evenements](http://www.swisstransplant.org/evenements)

## Impressum

### Éditrice

Swisstransplant  
Fondation nationale suisse pour  
le don et la transplantation d'organes  
Effingerstrasse 1  
Case postale  
CH-3011 Berne

### Rédaction

Claudia Zbinden (responsable de projet)  
PD Dr med. Franz F. Immer  
Charlotte Schläpfer

### Photo de couverture

Swisstransplant

### Mise en page

visu'l AG, Bern

### Révision/impression

Diction AG, St. Gallen  
Stämpfli AG, Bern

### Contact

T 058 123 80 12  
[magazine@swisstransplant.org](mailto:magazine@swisstransplant.org)

### Édition 2018

N° 36 : mars  
N° 37 : juillet  
N° 38 : novembre

### Carte de donneur

T 0800 570 234, [info@swisstransplant.org](mailto:info@swisstransplant.org)  
[swisstransplant.org](http://swisstransplant.org)

Vous préférez recevoir le Swisstransplant  
*magazine* en version électronique plutôt qu'en  
format papier ?  
Envoyez-nous un e-mail à  
[magazine@swisstransplant.org](mailto:magazine@swisstransplant.org).